



## SAISON 2010/2011 CHARTRE DU PRESIDENT DE CLUB

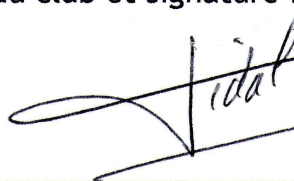
Le Président de club, signataire de la présente charte,  
s'engage à tout mettre en œuvre pour :

- 1 - Relayer, encourager et promouvoir toute initiative visant à faire vivre et renforcer **L'ESPRIT SPORTIF** (tolérance, générosité, courtoisie, correction, respect de l'adversaire et de l'arbitre, acceptation des différences).
- 2 - Refuser toute forme de tricherie.
- 3 - Refuser et combattre la violence sous toutes ses formes ; qu'elle soit verbale ou physique.
- 4 - Sensibiliser tous les acteurs du club sur les conséquences de tout acte de violence qui n'a pu être empêché.
- 5 - Eliminer tout élément perturbateur,
  - . Avant son engagement au sein du club, si le risque est trop grand de ne pouvoir l'amender,
  - . En cours de saison, si son comportement s'avère impossible à corriger.
- 6 - Améliorer et renforcer la communication et les relations entre joueurs, dirigeants, éducateurs, parents et arbitres.
- 7 - Développer des politiques de sensibilisation et de formation à la connaissance des lois du jeu et des règlements.
- 8 - Veiller tout particulièrement à l'accompagnement et au soutien des jeunes arbitres au sein du club.
- 9 - Favoriser la diffusion des informations sportives au sein du club.
- 10 - Initier toute action propre à améliorer le comportement des publics sur les stades.

A ...REDESSAN... le ...03 août 2010

Mr. le Président : ...Laurent VIDAL...

Cachet du club et signature :

  
O.C. REDESSANNAIS  
1 LDP. LE CLOS DES JASSES  
30129 REDESSAN  
N° AFFILIATION 526898